

Vous voulez faire
une demande
de micro-crédit ?



ASSOCIATION BARTHOLOMÉ MASUREL

📍 47, Rue Barthélémy Delespaul
59000 Lille

📍 48, Rue Nicolas Leblanc
59000 Lille

☎ 03 20 18 04 06
06 45 76 87 19 (par sms)

bartholomemasurel@wanadoo.fr

HORAIRES

Lundi - Vendredi : 09h00 - 17h00

*La prise de rendez-vous est assurée par
le secrétariat de l'association joignable
par téléphone tous les matins de 08h30
à 12h30.*



CRÉDIT MUNICIPAL DE LILLE

📍 81, rue Gantois - 59000 Lille

☎ 03.20.18.04.00

contact@credit-municipal-lille.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

LE MICRO CRÉDIT



Conception Graphique : Ausabe Graphisme - Crédits : ©Freepik - Adobe Stock





LE MICRO-CRÉDIT : QU'EST-CE QUE C'EST ?

- UN PRÊT SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

- UN PRÊT POUR LES PERSONNES EXCLUES DU SYSTÈME BANCAIRE

à cause de revenus insuffisants ou d'une situation professionnelle instable

- UN DISPOSITIF TRIPARTITE

- un emprunteur qui bénéficie du prêt et s'engage à le rembourser
- un établissement bancaire qui gère le prêt octroyé
- un accompagnant social qui suit l'emprunteur durant toute la vie du crédit.

DES CARACTERISTIQUES INTÉRESSANTES

- Un **prêt** pouvant aller de **300 € à 8 000 €**
- Une **durée de prêt** pouvant aller de **6 mois à 84 mois**
- Un **taux d'intérêt** de **4.5 %**
- Une assurance **facultative** (conseillée et accessible)

*Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.*

LE MICRO-CREDIT : POUR QUI ?

- Les personnes domiciliées au sein de la Métropole Européenne Lilloise
- Les personnes n'étant pas en situation objective de surendettement
- Les personnes disposant d'un reste-à-vivre suffisant pour dégager une capacité de remboursement
- Les demandeurs d'emploi
- Les bénéficiaires de minimas sociaux
- Les salariés en CDD, en temps partiel, en intérim
- Les jeunes en études ou parcours d'insertion

LE MICRO-CREDIT : POUR QUOI ?

Le micro-crédit peut et doit **répondre à des besoins concrets identifiés** par le demandeur. Il peut ainsi être mobilisé pour différents projets :

- **Pour améliorer sa mobilité** notamment dans une optique d'insertion et retour à l'emploi : **véhicule, permis, réparations**
- Pour tout projet permettant de **lever les freins à l'insertion socioprofessionnelle**
- **Pour accéder à ou équiper son logement** : caution, assurance, déménagement, mobilier, matériel (sauf achats dit « de confort »)
- **Pour améliorer la qualité de son logement** : adaptation, aménagement, modernisation, économie d'énergie
- **Pour se former ou acheter du matériel pédagogique** : livres, équipements divers
- **Pour se soigner** : optique, audioprothèse, frais dentaires, mutuelle, matériel technique pour l'autonomie des personnes à mobilité réduite
- **Pour faire face aux défis de la vie** : naissance, séparation, maladie, handicap, décès